

## INFORMATIONS AUX PORTEURS

**27.07.2021 –CARAC Actions Euro : mise à jour de la documentation juridique du FCP pour intégrer les précisions sur les mentions relatives aux indices de référence pour mise en conformité avec le Q&A ESMA du 29 mars 2019 et autres de son fonds maître : CPR Euroland ESG.**

- Modifications fonds maître : CPR Euroland ESG :

### **Mentions relatives aux indices de référence pour mise en conformité avec le Q&A ESMA du 29 mars 2019**

CPR Asset Management, en qualité de société de gestion de votre FCP, a décidé de modifier la documentation juridique du fonds afin de préciser les mentions relatives aux indices de référence pour mise en conformité avec le Q&A ESMA du 29 mars 2019.

En 2020, la documentation réglementaire du FCP avait été mise à jour afin d'indiquer l'obligation pour les gérants de cet OPC de déclarer s'ils appliquent une gestion « active » ou « passive » selon les définitions précisées par l'ESMA et, lorsque la gestion de l'OPCVM est « active », d'indiquer avec quel degré de liberté par rapport à son indicateur de référence.

Aussi, la documentation réglementaire du FCP sera modifiée afin de s'aligner avec le suivi mis en place par CPR Asset Management pour respecter lesdites mentions.

Par ailleurs, le paragraphe, ci-dessous, de la rubrique « Stratégie d'investissement » du prospectus du FCP sera rédigé comme suit :

*« La politique d'investissement est fondée sur une sélection **systematique** des titres permettant de retenir ~~une centaine de lignes~~ **environ entre 100 et 200 titres** au sein d'un univers de départ ~~regroupant des moyennes et grandes valeurs appartenant notamment au MSCI EMU~~ **élargie par rapport à la composition de dons indice de référence.***

***La stratégie d'investissement privilégie la recherche d'une performance supérieure à celle de l'indice de référence tout en intégrant des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible.***

Il sera, également, intégré dans cette rubrique, le paragraphe ci-après :

*« Le détail de la politique d'investissement socialement responsable du FCP (objectifs, critères, notations) est plus largement développé au sein du « code de transparence » du FCP, disponible sur le site internet [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com). »*

-----

Votre interlocuteur habituel se tient à votre disposition pour vous apporter les informations complémentaires dont vous auriez besoin.